



LA VIGIE



JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Directeur : Alph. POIRIER-BOTTREAU.

INSERTIONS:

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames. 0 fr. 50
Faits divers. 1 fr. 00

Pour l'honneur

A mes heures de réverie — et elles sont nombreuses ici — je vais tout seul sur la montagne. Dans cette solitude sauvage, je lis et je relis les dernières lettres venues de chez nous. Et, vers les petites voiles blanches qui disparaissent là-bas, dans la direction de la patrie, j'envoie toute ma pensée...

C'est que j'ai laissé, en notre douce France, ma vieille mère de soixante ans dont je suis le soutien et la fierté... mes deux jeunes sœurs comptant sur leur grand frère pour, un peu, les protéger dans les débuts de la vie... j'ai laissé ma délicieuse petite fiancée mille fois adorée, qui, avec une tourmentueuse impatience, attend le prochain retour de son exilé...

Et, malgré tant de devoirs pieux à remplir, malgré toute cette affection et cet amour... pour l'honneur je n'ai pas hésité, un seul instant, à aller dimanche matin, à une boucherie presque certaine, vers la mort qui nous fut, on dirait, comme miraculeusement évitée...

Et j'y suis allé avec un calme déconcertant, le sourire et la cigarette aux lèvres, comme y vont les braves de mon âge.

J'avais été provoqué à tort ou à raison.

On connaissait mon innocence puisqu'on savait que je n'étais pas et que je ne pouvais pas être l'auteur de l'article : *Légasse et ses adversaires politiques*.

Et pour l'honneur de mon journal, pour le mien aussi, j'avais recommandé à mes témoins MM. Jourdan et Lefèvre — témoins en lesquels j'ai une entière confiance et qui méritent tous mes plus sincères et mes plus affectueux remerciements — j'avais recommandé, dis-je, de se montrer d'une intransigeance absolue et d'accepter toutes les conditions du duel si dangereux soit-il, pourvu toutefois que ces conditions soient régulières et d'après les règlements français.

Maintenant que l'affaire est loyalement terminée, qu'on me permette — et je vais le faire avec le plus de délicatesse possible — d'exprimer

ma surprise au sujet des conditions proposées.

Je viens de Paris, j'ai assisté souvent à des duels de presse pour des articles autrement violents que notre article en question, et jamais — cela je l'affirme sous la foi du serment — je n'ai vu des conditions pareilles.

Comment?... Révolver d'ordonnance (par conséquent arme de précision ayant une portée de plus de 1.000 mètres)... et à vingt mètres!!!!

L'un de nous, M. Filippi ou moi, aurait été atteint, c'était une affaire en Cour d'Assises.

Et je crois, moi, qu'à St-Pierre, on était un peu en France...

Le service de *La Vigie* est fait à tous les grands quotidiens de Paris, à la Société des Gens de Lettres, à l'Argus de la presse, au Ministère des Colonies, et je ne sais pas, lorsqu'on va savoir les motifs et les conditions de notre duel, ce qui pourra être dit ou écrit...

Qu'on le sache bien, tous les jours je mettrai à la disposition de tout adversaire honorable, (mais d'après les règlements français)... alors que ce sera pour l'honneur de mon journal ou pour mon honneur personnel de journaliste et de citoyen.

Alph. Poirier-Bottreau.

LE DUEL

Poirier-Bottreau — Filippi

L'an mil neuf cent cinq, le quinze avril, M. Filippi, s'étant jugé offensé par un article paru dans la *Vigie* de ce jour et portant le titre "Légasse et ses adversaires politiques" article qui visait M. Henri son beau-frère, et dont M. Poirier-Bottreau s'est déclaré responsable, quoiqu'il ait dit que c'était M. Louis Légasse qui en était l'auteur, a adressé ses témoins, MM. E. Benâtre et J. Lagrosillière à M. Poirier-Bottreau.

M. Poirier-Bottreau a choisi comme témoins MM. L. Lefèvre et L. Jourdan.

Les témoins de M. Poirier-Bottreau n'ayant pas voulu accepter les conditions suivantes : quatre balles de révolver d'ordonnance échangées à vingt mètres et continuation du combat à l'épée à défaut de résultat, les témoins de M. Filippi ont proposé les conditions suivantes :

Echange de balles de révolver d'ordonnance à vingt mètres de distance jusqu'à ce que l'un des adversaires soit atteint.

Conditions acceptées.

La rencontre aura lieu sur la route de l'Anse à Ravenel, demain à 7 heures du matin, sur le terrain que les adversaires choisiront d'après les circonstances.

Il est bien entendu que, de part et d'autre, toutes précautions seront prises pour qu'aucun spectateur n'assiste à la rencontre.

Les témoins se réservent de choisir un autre terrain sur une autre route, au cas où il y aurait des spectateurs, et par conséquent, de changer l'heure du combat.

Fait double à St-Pierre, le quinze avril mil neuf cent cinq.

Pour M. Poirier-Bottreau.

L. Jourdan. L. Lefèvre.

Pour M. Filippi.

J. Lagrosillière. E. Benâtre.

Conformément au procès verbal précédent, la rencontre a eu lieu sur la route de l'Anse à Ravenel, propriété Jourdan. Les deux adversaires ont échangé quatre balles sans résultat. Après quoi, d'un commun accord, les témoins ont jugé qu'il y avait lieu de mettre fin au combat.

M. le docteur Dupuy-Fromy assistait M. Poirier-Bottreau et M. le docteur Gallas assistait M. Filippi.

Fait double à St-Pierre, le seize Avril mil neuf cent cinq.

Pour M. Poirier-Bottreau

L. Jourdan L. Lefèvre

Pour M. Filippi

J. Lagrosillière E. Benâtre

Explications

Le « Réveil Saint-Pierrais » dans son dernier numéro m'attribue la dissolution du Conseil municipal.

Je ne mérite pas un tel honneur. M. Cousturier qui a vingt ans de plus que moi, du bon sens, de l'esprit pratique, de l'énergie, de l'intelligence et surtout une très vieille expérience d'administrateur n'avait pas besoin de conseils que je ne lui ai jamais donnés.

Si l'on m'a vu quelquefois entrer au Gouvernement, cela prouve que les abords en sont très surveillés: Aussi notre gouverneur peut dormir tranquille. il n'aura pas à craindre la bombe anarchiste...



En ce qui me concerne, je ne peux qu'être heureux d'être *mouchardé*.

Mais pour en revenir à la dissolution, les véritables auteurs — tout le monde le sait — en sont simplement nos adversaires d'hier qui, par un enflement un absolutisme et une intrépidité irraisonnable ont acculé le gouverneur à cette nécessité.

Par ailleurs, je n'ai jamais été l'*avocat-conseil* de M. Cousturier; j'ai cessé à partir du jour de ma nomination de maire d'être l'*avocat-conseil* de la Fabrique contre la Commune, et si je suis aujourd'hui à la tête de la municipalité je n'en suis pas l'*avocat-conseil* rémunéré.

Je ne sais de quelle intolérance le Réveil peut m'accuser comme avocat ou comme journaliste.

Il souhaite, dit-il, que je sois moins intolérant comme maire.

Expliquons-nous :

En acceptant cette dernière charge j'ai sacrifié mon temps, ma tranquillité, mes intérêts pécuniaires sans avoir la suprême ressource de pouvoir vendre, le cas échéant, des marchandises et faire des fournitures à la Commune.

Ma vie publique, mes actes d'administrateur pourront être publiquement discutés par tous et sans que j'en garde rancune à personne, à condition qu'on respecte à mon égard les convenances.

Ma vie privée m'appartient et je défendrai toujours et partout à quiconque d'y porter atteinte.

De volonté, je ne connais que la mienne et personne n'aura à m'imposer la sienne. Que cela donc, soit entendu une fois pour toutes.

J.-F. POMPÉI.

AU PARQUET

Les nouvelles déclarations du sieur *Groveslet* dans le *Réveil* appellent plus que jamais l'attention du Parquet sur l'incendie de l'Eglise.

Nous croyons donc qu'il appartient à la Justice d'ouvrir immédiatement l'enquête que nous avons demandée.

La *Vigie* est aussi heureuse que le *Réveil* de faire un peu de lumière à ce sujet.

D'ailleurs, nous reviendrons sur cette question.

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Avril 1905

Le Président fait lecture de l'arrêté de convocation, puis il donne communication à l'assemblée de l'extrait de la délibération du Conseil de Fabrique, en date du 11 Avril, formulant des propositions simultanées à la commune et à l'administration, relativement à la question de la reconstruction de l'Eglise et à toutes les affaires qui peuvent s'y attacher.

1 Abandon, au profit de la Fabrique de tous les droits sur les terrains suivants : l'emplacement et le jardin de l'ancien palais de justice, l'emplacement de l'ancienne église complété comme longueur par le terrain nécessaire du côté de la place de l'Eglise, plus la portion de la rue Borda comprise entre la rue Boursant et la place de l'Eglise, plus le jardin et le terrain de l'ancien presbytère, *moyenant la somme de 15.000 francs*.

20 Sur le reliquat de la somme de 43.073.47 (indemnité de l'assurance) la Fabrique propose de

verser 4.000 francs à la commune, comme transaction aux procès engagés, et la solde lui resterait à charge par cette première de construire un presbytère.

Par ailleurs, la Fabrique prend *exclusivement* à sa charge, tous travaux d'édition et d'entretien de l'Eglise et du presbytère qui demeurent également sa propriété exclusive, *la commune étant désormais exonérée de toutes charges et obligations à ce sujet*.

Après un long exposé du Président faisant ressortir les avantages qui peuvent en résulter, et pour la commune et pour son budget, le Président propose le projet de délibération suivant.

« La commune de Saint-Pierre accepte, en ce qui la concerne, dans leur ensemble, les propositions de transaction, proposées par le Conseil de Fabrique par délibération en date du 11 Avril 1905.

« Se désiste de tous les procès présentement engagés par elle contre la Fabrique ou le supérieur ecclésiastique.

« *Et décline toutes responsabilités dans les travaux d'édition et d'entretien de l'Eglise et du presbytère projetés.*

« M. Farvaque demande, si sur la simple promesse de la Fabrique, la Municipalité sera entièrement dégagée de toute responsabilité.

Le Président lui répond qu'un *contrat a été passé* entre M. Ozon Président de la Fabrique, et M. Pennéau, constructeur de l'Eglise, pour un devis de 258.000 francs, cautionné par la maison S.-M. Légaré neveu et Cie.

Cette caution présentant toutes garanties de solvabilité, il n'y a aucune crainte à avoir.

M. Farvaque prie le Conseil d'émettre la demande que la Fabrique laisse sur le terrain à elle vendu, une servitude de passage sur tout le pourtour de l'Est de l'Eglise, d'une largeur de 3 mètres au minimum, à l'usage des piétons.

Le projet de délibération proposé par le Président et la demande de M. Farvaque, sont adoptés à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Norgeot, le Conseil adresse à l'unanimité ses plus vifs remerciements au supérieur ecclésiastique des îles St-Pierre et Miquelon pour le dévouement dont il a fait preuve pour arriver au but qu'il s'était imposé, de procurer à notre population les ressources nécessaires à la construction d'une église présentant toutes les garanties de solidité et de durée.

La séance est levée et la session est close.

SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 18 avril 1905.

Le Conseil municipal s'est réuni à 8 h. du soir, pour examiner les propositions complémentaires qui sont faites à la Commune par le Conseil de Fabrique.

10 Nouvelle délimitation du terrain nécessaire pour la construction de l'église ;

20 Conservation par la Fabrique, d'une façon permanente, tous droits de vue à une hauteur quelconque, à verre dormant ou à jour ouvert sur les places, rues et terrain qui pourront avoisiner l'église projetée ;

30 La rue St-Olivier aurait une largeur de 10 mètres au minimum ;

40 Ouverture sur le côté Est de l'église, d'une rue de 10 mètres au moins ;

50 Le jardin de l'ancien presbytère et du dit presbytère, du terrain de l'ancien emplacement du Palais de Justice ou du jardin y attenant qui seront nécessaires à l'ouverture de la rue St-Olivier resteront ou deviendront propriété de la Commune.

60 Tout l'espace compris au nord de l'église entre la nouvelle rue projetée, la rue Boursant et la rue St-Olivier, deviendra propriété de la Commune à la condition d'être transformée ultérieurement en place publique ;

70 Le presbytère conserverait un droit de vue permanent et continu à verre dormant ou à jour ouvert et à toute hauteur sur la voie publique ;

80 Tous droits d'assurer le chauffage simultané des locaux de l'église et du presbytère par des communications souterraines, fils aériens de téléphone etc., à la condition que la circulation publique n'en souffre pas.

Le Président expose très brièvement les avantages considérables résultant des modifications pouvant être apportées dans l'ordre des choses. Il fait ressortir aussi que l'édifice de l'école des filles est vieux, en très mauvais état et demanderait dans le plus bref délai des réparations fort couteuses à la Commune que sa situation financière ne permettrait pas d'accomplir.

Il estime que si l'administration voulait céder l'ouvrage à la place de cet établissement, la Commune aurait l'avantage d'avoir un et bâssemont scolaire, un édifice solide, bien entretenu, présentant au point de hygiénique, des salles confortables et convenablement aérées.

Enfin le Conseil sur la proposition de son Président adopte à l'unanimité la décision suivante :

La Commune accepte, en ce qui la concerne, dans leur ensemble, les propositions complémentaires qui lui sont faites par le Conseil de Fabrique et sollicite de l'administration qu'au lieu et place de l'école des filles, il leur soit fait cession pure et simple, en toute propriété, de l'ouvrage et ses dépendances, à l'effet de l'affecter comme établissement scolaire, en remplacement de l'école qui serait démolie.

LES SPORTS

La première réunion organisée par la *Ligue Maritime Française* dans le but de la création d'une grande semaine maritime a eu lieu tout dernièrement.

Ont été nommés présidents d'honneur les Ministres de la Marine, des Travaux Publics, du Commerce et M. Paul Doumer.

Le centre choisi pour cette manifestation est le Havre; la date, la dernière semaine de Juillet. Le programme comportera cinq épreuves réservées au yachting automobile, au yachting à voile, à la natation, à l'aviron et au tourisme.

Bonne chance à cet essai de décentralisation dont le succès n'est pas douteux.

Jean de Gaillon.

Mgr. LÉGASSE

et la Presse Parisienne

L'article que nous insérons aujourd'hui, a été publié, le 23 mai 1903, dans le *Figaro* par Pierre Loti de l'Académie Française.

POUR L'EGLISE

de

Saint-Pierre et Miquelon

Je viens tendre la main cette fois pour d'humbles frères qui habitent les îles déshéritées de St-Pierre et Miquelon, dans l'éternel brouillard. Ce sont des Français sans aucun mélange, encore plus que les paysans canadiens, chacun sait cela; ce sont les purs descendants des familles bretonnes, auniennes ou basques, jadis expatriées, et tous les étés, aux saisons de pêche, quelques uns de nos «Terreneuvas» y apportent, en s'y mariant, un peu de sang nouveau, plus fraîchement venu de la mère patrie. Dans ces îles, qui sont les derniers et pitoyables débris de nos possessions de l'Amérique du Nord, ces fils de pêcheurs maintiennent obstinément leur nationalité, malgré la croissante misère, les difficultés de toute sorte, et les ambiances perfidement hostiles; pour cela seul, ne méritent ils pas de notre part une sollicitude toute particulière? Or, il viennent d'être frappés par un malheur immense: leur église, leur pauvre église de bois a été détruite cet hiver par le feu!

Ce que je dis là, je le sais, est pour faire sourire nombre d'esprits forts. Mais il faut connaître ce petit coin de vieille France, transplanté et conservé là-bas si loin, sous un sombre ciel, pour comprendre l'importance que prenait l'église, aujourd'hui incendiée,

A Saint-Pierre, encore plus que chez nous au moyen âge, l'église était la véritable maison du peuple en même temps que la maison de Dieu. Pour ces français de là-bas, elle représentait tout; non seulement elle leur semblait le lien propice aux efficaces prières, l'asile où l'on était sûr d'être enterré d'en haut, aux heures si fréquentes d'inquiétude ou de détresse, quand la mer se faisait plus terrible; mais encore elle était leur joie et leur orgueil; elle était leur décor préféré; elle figurait à leurs yeux le seul luxe de ce monde, — dans leur petite ville isolée, morne et misérable, sans verdure alentour et constamment obscurcie par les nuages. Ils adoraient leur église de bois, qui était l'œuvre successive de plusieurs générations. Dans l'interasse des dures saisons de pêche, pendant les repos des longs hivers, c'était là qu'ils se réunissaient par famille. Les veuves, les vieilles mères

n'ayant plus d'enfants y venaient aussi, pleurant de morts sans sépulture, tant de disparus au large, et prier pour eux. Durant l'été, les jeunes « Terreneuvas » arrivés de France s'y rendaient en masse. Et lorsque l'un de ces marins, miraculeusement sauvé de quelque naufrage, avait un vœu à accomplir, c'était de là qu'il partait, après une prière, pour monter pieds nus sur la falaise proche, qui domine la mer brumeuse.

Eh bien, le feu a tout détruit : l'église, le tabernacle, le presbytère, les vêtements des prêtres. Et ce qui serait un accident de médiocre importance, très réparable, d'ailleurs, dans quelque village de notre pays, devient pour ces exilés une désolation publique : bien des larmes ont coulé devant cet anéantissement, et plus d'un cœur simple a perdu courage.

Il faudrait reconstruire : et avec quoi ? Ils ont donné tout, tout ce qu'ils pouvaient, les gens de St-Pierre, ceux de Miquelon et ceux de l'Île aux Chiens : mais leur pauvreté est si grande, et cela coûte si cher à bâtrir, même la plus humble chose, en ce pays où il n'y a rien, ni bois, ni fer, ni briques, ni ciment, où il faut apporter tout de loin, et où les ouvriers ne peuvent travailler pendant quatre mois de l'année, à cause des gelées et des tempêtes.

Alors, j'ai pensé que mes amis inconnus, — furent-ils librespenseurs, incroyants, peu importe, — comprendraient que tous ces pêcheurs de St-Pierre, pour trouver la force d'endurer la vie qu'ils mènent, dans leurs barques ou sur leur rocher perdu, ont besoin de la foi, de la foi française telle que l'entendaient leurs pères, et entourée du vieux cérémonial visible que tant de siècles ont consacré. Je viens donc quérir l'offrande de tous pour rebâtir la lointaine et pétite église dans l'île des brumes...

P. Loti.
de l'Académie Française

Variétés

L'âge du mariage

Le mariage, quoi qu'en puissent dire les esprits chagrinés et moroses qui passent leur temps à broyer du noir, n'est pas prêt de faire faillite.

Le conjungo est une de ces habitudes dont on ne peut se passer et je connais des quantités de gens qui, après être restés célibataires pendant soixante ans, s'empressaient de nouer les liens de l'yménée et d'allumer le flambeau de l'Amour, dès que les rhumatismes ont été un peu trop aigus.

Faut bien faire comme tout le monde, pas vrai !

Et à part quelques célibataires endurcis qui, pour des motifs inconnus ou des phobies bicornues restent filles ou garçons jusqu'à l'impénitence finale, la presque unanimité des Français convolent en justes noces... et ils font bien !

No 7 Feuilleton de « LA VIGIE »

Amour Sauvage

PAR

BRAU DE ST-POL LIAS

Voilà le hatt mangueir qui ombrage la boutique du Chinois Sou-ki, le grand commerçant de la contrée.

Le sampoing passe comme un trait devant la ligne de maisons de bambou sur le pilotis, aux toits de feuillages, qui se pressent sur la rivière, formant le gros du kampong, — et vient aborder à l'embarcation d'une grande construction en planches, sûre d'une grande habitation du Datou.

La rivière est encombrée de pirogues, de samps de petits canots, d'embarcations de toutes sortes... Bedagué, d'habitude si calme, présente aujourd'hui une grande animation.

Le Mandor, pour arriver au Datou, que la grande cérémonie retient à l'Allée des Cocotiers, est obligé de traverser une foule de trois cents personnes en habits de fête, très excitées par le spectacle auquel elles assistent et le régal qu'il leur promet.

Le jeune buffle, au centre de la foule, les quatre pieds liés, est étendu sur le sol. Trente hommes

Mais où la chose devient intéressante, c'est l'âge auquel on se marie...

Une vieille réminiscence d'opéra bouffe nous dit que :

On a l'âge
Du mariage
Quand on a l'âge
De l'Amour...

Diable... mais alors, à l'âge de quinze ans, ton âge, ô Juliette... tout le monde serait marié !

Ce serait beaucoup plus commode et la statistique n'aurait pas à fourrer son nez bésiclé dans ces intimes affaires...

Mais, comme des quantités de braves gens ne sont ni des Roméo ni des Juliette, ils attendent... et ils font bien...

En France les mariages de quinze à vingt ans sont assez fréquents... surtout du côté du beau sexe.

En 1902, il y eut en France 187,294 mariages constatés.

Or, sur ces 287,294 mariages, on a compté 6,618 hommes et 33,348 femmes. Entre quinze et vingt ans, le nombre des mariés est insignifiant; il est de 30/0, tandis que la moyenne chez le beau sexe est de 130/0.

De 20 à 25 ans, les proportions entre mari et femme ne sont pas aussi exagérées; tandis que l'on trouve 51,712 hommes, on rencontre 103,431 dames, soit 18 0/0 pour les premiers et 36 0/0 pour les seconds.

Entre 25 et 30 ans, la proportion est complètement inverse; toujours sur 287,274 mariages on trouve 91,934 hommes et 63,204 femmes, soit 32 0/0 et 22 0/0.

A partir de 30 ans, le mariage chez la femme va toujours en déclinant.

Pour 68,950 hommes, on ne rencontre plus que 34,475 femmes; soit 25 0/0 et 42 0/0. Entre 30 et 35 ans le sexe fort reprend, au point de vue du nombre, un avantage complet et la proportion devient de 2 à 4.

A partir de cet âge, les chiffres des unions vont en diminuant d'une façon rapide.

Entre 35 et 40 ans, on trouve 31,602 messieurs et 17,237 dames seulement; 11 0/0 et 6 0/0.

De 40 à 50 ans, sur 20,411 hommes, on ne rencontre plus que 4,364 femmes.

C'est la dégringolade pour le beau sexe... Il est vrai qu'à 50 ans le beau sexe...

Soyons galants et taisons-nous.

Ensuite, on tombe dans de véritable unions fantastiques.

Toujours sur les 287,294 mariages de l'an de grâce 1902, on trouve 7 hommes de 78 ans qui ont convolé en justes noces, pour deux demoiselles du même âge.

Onze de 75 ans.

Seize de 68 ans.

Trente-deux de 65 ans.

Et, pour terminer, un couple de 86 et 77 ans...

Après ça, je tire l'échelle.

Comme on le voit on fait des bêtises à tout âge.

s'emploient à contenir le pauvre animal qui se débat. Le moment est solennel. Un Radji, un saint qui a fait le pèlerinage de la Mecque, tient le couteau bien affilé et l'offre cérémonieusement, à un vieil Imam, un prêtre musulman, invité du Datou. — Il s'agit en effet, d'un honneur qui revient au personnage religieux le plus âgé ou le plus important de l'assemblée. L'Imam, après un refus pâli, saisit le couteau, et passe, d'un mouvement de va-et-vient dans la gorge du buffle, qui doit être tranchée d'un seul coup, sans que la lame quitte l'entaille. — Le coup a été bien porté, et les aides du sacrificeur se jettent sur la bête qui, en une heure, aura été dépouillée, dépecée et coupée en tout petits morceaux.

Les os et la tête entière seront jetés à l'Anfou de la rivière, pour qu'il rende la pêche abondante. Les crocodiles en auront leur part.

Le Mandor peut alors s'approcher du Datou pour lui rendre compte de la missio qu'il a remplie, en allant approvisionner de riz, de bananes et de noix de coco le prahou du Sultan, et il se retire à recouvrir très impressionné...

Il y a là en effet des personnages de marque !

Le Datou Loban, seigneur de Bedagué, un gros homme déjà âgé, aux manières rondes, dont la figure exprime la bonhomie, qui ne manque pourtant ni de distinction ni de prestance dans son embompeint, et entouré du jeune Datou d'Assahpn, son voisin, de l'Orang-Kaya Souloun, son vassal, et d'un personnage d'une trentaine d'années, richement vêtu, qui n'est autre que le héros de la fête, Si-Manap, dont on célèbre le mariage avec Nia-Alem, la fille du Datou.

Si-Manap jouera dans les événements qui vont se succéder un rôle trop important pour que nous ne fassions pas avec lui plus ample connaissance.

Il était né à Singapour d'une famille de pêcheurs malais. Sa mère, Ma-Maçam, fervente musulmane

Dans ces 287,294 mariages, combien y a-t-il d'heureux mariages ? Combien de divorces ? Combien de décès déjà ?

That is the question !

Ces unions se sont passées en 1902.

Dans vingt ans, nous en reparlerons.

Antonin Baratier.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de lettres.

Toujours les microbes...

Les microbes ne respectent rien.

Un savant américain, le docteur PARKER, vient de déterminer par l'analyse les moyennes des bactéries vivant de diptérie existant sur les pièces de monnaie et les billets de banque.

Il en a trouvé 26 sur des sous, 40 sur des pièces d'argent, 250 sur des billets de banque propres, et 75.000 sur des billets de banque sales.

Conclusion : Si vous avez beaucoup de billets de banque sales, hâlez-vous de vous en défaire. A l'occasion, demandez mon adresse au journal.

Les Vénus.

Des pigures de son aiguille
Elle a le bout du doigt tout noir,
Et ses yeux au travail du soir
Se sont affaiblis, paupière fille !

Hélas ! tu n'as ni feu ni lieu;
Pleure et mendie au coin des rues;
Les palais sont pour nos statues,
Et tu sors de la main de Dieu;

Ta beauté n'aura point de temple,
On te marchandera ton corps;
La forme sans âme, aux yeux morts,
Seule est digne qu'on la contemple;

Dispute aux avares ton pain
Et la laine dont tu te courres;
Les femmes de pierre ont des Louves
Les vivantes meurent de faim.

Sully-Prudhomme,
de l'Académie Française;

Je me suis trop rendu compte des souffrances
et des difficultés de la vie pour vouloir ôter à qui
que ce soit, des convictions qui le soutiennent dans
les diverses épreuves.

Littré

qui avait fait le pèlerinage de la Mecque et dont l'instruction était supérieure à sa condition, lui avait appris à lire et à écrire les versets du Koran. Ayant perdu toutes ses ressources dans un naufrage qui lui avait en même temps enlevé son mari et son bateau, elle plaça l'enfant comme boy (domestique) chez un Français, M. Es. Chassériau, le grand planteur de Singapour, qui le prit en affection et ne tarda pas à faire de lui un Mandor bien appointé, chargé de surveiller ces koulis — planteur de manioc. Mais d'un caractère inquiet, aventureux, dévoré d'ambition, Manap, dès qu'il eut la taille d'un homme, quitta son maître pour venir chercher fortune à Pinang.

Le marin du Datou vient de nous apprendre comment il avait réussi.

Ce n'était pas tout encore. Armateur important, il voulait devenir grand propriétaire ; et comme le Datou de Bédague lui avait fait visiter une belle plantation de poivre, dans les régions élevées de son district, près du kampong Paréh, sur les confins du pays malais et du pays battak, Manap — qu'on n'appelait plus que Si-Manap, — un jour que le Datou avait besoin d'argent lui avait acheté sa plantation. Et il s'était fait construire là, par des charpentiers chinois de Pinang, une grande maison de bois, dont les larges vérandas, les fenêtres à persiennes, les lampes à suspension, les belles poteries chinoises produisaient, dans le pays, l'impression d'une habitation de Radjah d'un château féodal. Il y avait installé sa mère et n'avait plus rêvé qu'une haute alliance qui le ferait entrer vraiment dans ce monde des grands seigneurs où sa fortune lui avait déjà accès.

Aujourd'hui son rêve était réalisé. Il était le général de Datou-Loban, un homme de vieille race, conseiller et ami du Sultan, vénéré de tout le pays.

CHRONIQUE LOCALE

Le Duel

Poirier-Bottreau. -- Filippi.

Dimanche matin, vers 6 h., malgré la plus grande discrétion gardée au sujet de cette rencontre, plus de trente personnes, hâtivement, presque en cachette, comme en maraude, se dirigeaient vers l'Anse à Ravenel, pour assister, de loin, au duel de MM. Filippi et Poirier-Bottreau.

M. Filippi arriva le premier. Puis, il fut bientôt rejoint par M. Poirier-Bottreau accompagné d'un de ses témoins M. Jourdan.

Vingt minutes après, témoins et mélèins présents, tout étant prêt, les deux adversaires allaient sur le terrain.

M. Lagrosillière dirigeait le combat.

Après la quatrième balle, les témoins des deux parties, d'un commun accord, jugèrent qu'il y avait lieu de cesser le feu.

Alors M. Filippi et M. Poirier-Bottreau qui, en face de ce danger mortel, avaient fait preuve d'un rare sang froid et d'une courtoisie chevaleresque, s'avancèrent l'un vers l'autre, se serrèrent loyalement la main et déclarèrent l'incident clos.

Le Jeudi Saint

Comme les années précédentes, de nombreuses personnes sont venues prier le jeudi saint, en l'église provisoire, devant le reposoir artistement décoré.

Le jour de Pâques

Grand'messe en musique à 10 heures. Allocution de circonstance.

Le soir, Vêpres et Salut en musique.

SOUSCRIPTION POUR LE ZAZPIAK-BAT

Montant des deux premières listes	446,50
Anonyme	9,00
Anonyme	27,00
J.-B. Fourneau.	5,40
Jean Olaisola.	5,40
Un basque bordelais	27,00
Une maison basque	27,00
S. A.	5,40
J. L.	10,80
J. F.	5,40
Anonyme	16,20
Total général	585,10

Maintenant son ambition ne connaissait plus de bornes!

Et il se rengorgeait sous sa toque de velours brodé d'or, dans sa veste de drap, refoulé au col par deux gros bouton d'or, et son sarrang en soie de palembang, dont la trame entremêlée de fils d'argent, miroitait au soleil. Il portait un gros bracelet d'or au poignet droit et, bien en évidence, à sa ceinture, un revolver dont on voyait briller la crosse garnie d'argent éiselé.

Ce luxembourgeois pour éblouir les pauvres gens, semi-la, pourtant d'un goût douteux près de la tenu simple et correcte des Datous, tous deux la tête enveloppée, suivant l'Adat, du mouchoir malais, vêtu d'étoffes malaises, que rehaussait seulement une arme ancienne, un bijou de famille.

Aussi dans l'attitude arrogante de Si-Manap, un observateur attentif eût-il décelé un peu d'embarras.

L'expression de son visage intelligent et énergique était mobile et changeante : hautaine et presque dure à l'égard des petites gens, elle devenait déferlante et gracieuse jusqu'à l'obsequiosité quand il causait avec les Datous.

Près de ces personnages les plus importants, un second groupe encore semblait inspirer à la foule un aussi grand respect. Il se composait de l'Imam, de Hadji et d'un bel Arabe, un homme de la race sainte, invité de Si-Manap qui l'avait connu à Pinang et dont le visage blanc, aux traits nobles, zous son costume théâtral, tranchait sur les figures plus ou moins foncées qui l'entouraient.

Toute cette foule d'ailleurs, de l'asp et le plus pittoresque, a un grand air dans son ensemble. Sous les panaîches des cocotiers, au milieu des gerbes de bambous, et de feuilles géantes des calladiums et des bananiers, sur la verdure de ces plantes exubérantes qui envahissent tout à Sumatra, jusque

NOUVELLES MARITIMES

Mouvement du port de St-Pierre

Arrivées

La goélette *Bretagne* (capitaine Delépine) venant de Granville avec passagers et diverses marchandises.

La goélette *Rosalie* (capitaine Lebomeais) venant de St-Malo avec passagers et marchandises.

La goélette *Reine* (capitaine Delauvay) venant de St-Malo avec passagers et marchandises.

La goélette *Bassussary* (capitaine Roussel) venant de St-Malo avec passagers et marchandises.

Les goélettes *Hélène* et *Sentinel* venant de Terre-Neuve avec provisions de pêche.

La goélette *Marqueritz* (capitaine Giequel) venant de St-Malo avec 62 passagers et diverses marchandises.

Les goélettes *Casimir Périier*, *N.-D. de la Garde*, *Croisade*, *Marseillaise*, venant de St-Malo, avec passagers et marchandises.

La *Manche* (capitaine Lesénéchal) venant du *Grand Banc* avec 4400 morues.

Départs pour le Banc

Les goélettes *Galathée*—*Émilie*—*Mycosotis*—*Grand Master*—*Sensitire*—*Jeanne Auguste*—*La Bretagne*—*Georges*—*Yquelonnaise*—*France Union*—*Aristide*—*Mirande*—*Louis Mélanie*—*Jeanette*—*Angéline*—*Hélène*—*Tour du Pin*—*St-Pierraise*—*Canadienne*—*Walthyrie*—*Féroma*—*Joséphine*—*Ondine*—*Alsacienne*—*P.-F. No 2*—*P.-F. No 22*—*Augustina*.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Une Maison avec Cave et Grenier

rue Félix.

S'adresser à M. J. Marie, pâtissier.

UNE

personne très recommandable

demande à se placer
comme cuisinière
ou gouvernante
de maison

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

Une femme de ménage.

Pour diriger l'intérieur d'une ferme
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

de gré à gré, pour cause de départ au domicile de M. TROTOUX maison Noël Cormier.

Salle à manger — Chambre à coucher — Utensiles de cuisine — Carpette — Bureau — Berceuse en rotin — Voiture d'enfant — Lampe à suspension — Canapé — etc.

AVIS

Le Docteur GALLAS a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il donnera dorénavant ses consultations:

10 à St-Pierre, à son cabinet rue Nielly les Lundi, Mercredi, et Vendredi, de 1 h. à 2 h. 1/2.

20 à l'Île-aux-Chiens, à la maison du médecin les Mardi, Jeudi et Samedi, de 2 h. à 3 h.

HOTEL JOINVILLE

Chambres garnies à louer

PRIX MODÉRÉS

JEUNE FILLE

sortant de l'Ouvroir

demande

place de bonne d'enfants

S'adresser au bureau du journal

Imp de La « Vierge » Gérant A. - P. Bottreau.

fait son sumba, le salut d'hommage dû à un chef, l'air heureux de cette rencontre,

— O , ouï ma, nous t'enons encore. M i ce n'est plus le temps ou vous commandiez : « a mort ! à mort ! »

Et Giro Batou rit de tout son cœur.

L'Arale, qui s'est apprécie intervient dans la conversation.

— Vous en avez tué, Paulima, de ces Battaks, mangeurs de chair humaine ! . . .

— Ce sont de rudes gars ! interrompt vivement Paulima Laout. Il ne faut pas dire du mal des Battaks. Nous les connaissons, nous, les Battaks n'est-ce pas Giro-Batou ? Nous avons assez vu la couleur de leur sang ! Mais pour être juste, ils ont vu aussi bien celle du nôtre ! Et cela se passait bravement, crânement, loyalement . . .

Un gamin de dix à douze ans s'est campé devant le vieux guerrier à la calotte blanche et le contemplé avec une admiration effrontée, qui attire ses regards.

— Est-ce que c'est ton fils ? demanda-t-il à Giro-Batou.

— Non, c'est Abbas, le fils de Labo, que voilà.

— Ah ! Labo du sec'nl rapide de la rivière ? C'est presque mon voisin.

— Labo fait son sumba et se retire, emmenant Abbas.

— Mais tu as des enfans aussi ? interrogea encore le Paulima Laout. Le Sultan l'avait donné une superbe femme, je m'en souviens bien ! C'était pour ta belle conduite dans notre seconde campagne...

à suivre.

dans les kampongs, le rouge, la note dominante des sarongs malais, détonnait joyeusement, donnant à ce tableau de fête une teinte chaude. Et ces sarongs étaient portés comme des toges ! Dans ce monde indigène le plus pauvre diable se drape fièrement dans sa toque avec un air d'indépendance, sa longue lame nue à la main. Chef de kampongs, chef de riziére ou simplement chef de famille, c'est un Chef ! I'en a la physionomie grave, et parfois farouche aussi, que donne la vie de la jungle...

Mais un homme surtout domine cette foule de sa grande mine aussi bien que de sa grande taille, sa tête grise coiffée, en arrière, d'une toque blanche bien connue et respectée dans tout le pays. Son nez aquilin, ses yeux vifs lui font une figure d'aigle, une moustache imperceptible forme un petit bouquet de poils aux coins de ses lèvres fines. C'est le Panlima Laoui, un vieux guerrier venu de Makassar pour faire au Sultan de Deli un précieux capitaine. Dans

les guerres sanglantes, il lui a soumis toute une région battak. Il a pris aujourd'hui sa retraite sur la rivière en amont de Bedague. Très populaire, il laisse la le Datou et ses hôtes de distinction, après faire les salutations cordiales, et se mêle à la foule, où il reçoit des sumba empressés.

Si-Manap a arrêté le Mandor au moment où il quittait le Datou, pour s'informer si quelqu'un du

campement. — Ah ! mon brave Giro-Batou, mon vieux lieutenant ! Tu es toujours sol'de, toi !

Un homme de moyenne taille, à la moustache grise, une bonne figure martiale et joviale à la fois, tenant son goké comme un officier son épée, lui